



M A I R I E D E  
C H A T E L

**Compte rendu réunion du Conseil Municipal  
du 24 juin 2014 à 8 heures 30**

PRESENTS : M. RUBIN Nicolas, Maire, MM. MARCHAND Franck, CHARBONNEL Philippe, Mmes TOCHET Michèle, MAXIT Monique, Adjoints, Mmes BERTHET Karine, DAVID Gabrielle PLOTON Aline, ROQUIGNY Catherine, M. DAVID Frédéric, conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

Mme MOUTHON Nicole (procuration donnée à M. CHARBONNEL Philippe)  
M. BUTTOUDIN Jérôme (procuration donnée à Mme MAXIT Monique)  
M. MAXIT Gérard (procuration donnée à M. RUBIN Nicolas)  
M. MICHEL Kévin (procuration donnée à Mme BERTHET Karine)  
M. VUARAND Dominique (procuration donnée à M. MARCHAND Franck)

Mme ROQUIGNY Catherine a été élue secrétaire de séance.

**1. APPROBATION COMPTE-RENDU SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 2 juin 2014, transmis aux élus par mail 19 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

**2. CENTRE AQUATIQUE**

Dans le cadre de la procédure en vue de la passation du contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation commerciale du centre aquatique avec le délégataire retenu, les formalités nécessaires ont été accomplies.

Conformément à l'article L. 1411-7 du code général des collectivités territoriales, les élus ont reçu l'ensemble des pièces du dossier qui sont communiquées pour leur parfaite information.

L'envoi par courriel en date du 6 juin 2014 (lien de téléchargement) qui contient l'intégralité des pièces listées ci-dessous.:

<https://www.dropbox.com/sh/wk0tgnwshek0atl/AACOIEIa6Xw8EaWp18vVQp-Ta>

En raison du caractère très volumineux des documents, l'envoi par format « papier » comprend les éléments essentiels de la procédure. Etant précisé que tous les documents sont à disposition sur simple demande en Maire auprès des services de Madame la Directrice Générale des Services.

**Documents communiqués :**

1. le projet de délibération autorisant M. le Maire à signer le contrat portant DSP avec le candidat SAS Espace Récréa (lien de téléchargement + papier) ;
2. le PV de la commission de délégation de service public d'ouverture des plis des candidatures (lien de téléchargement) ;

3. le PV de la commission de délégation de service public présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre ( lien de téléchargement) ;
4. le PV de la commission de délégation de service public d'ouverture et d'analyse des offres (lien de téléchargement) ;
5. le rapport du Maire présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat (**pièce jointe au courriel** du 6 juin 2014 + papier)
6. 7 & 8 : le compte d'exploitation prévisionnel du candidat Espace Récréa, la grille de tarification et le planning d'Ouverture, annexés au contrat de DSP (lien de téléchargement + papier) ;
9. le projet de contrat de DSP (lien de téléchargement) ;
10. tout autre document qui paraîtrait utile pouvant être mis à disposition en Mairie sur simple demande ;

M. le Maire a fait part de la qualité des échanges et débats intervenus entre les candidats et les membres de la commission lors des entretiens. Il a également indiqué qu'au regard des contraintes mis en avant par la Mairie au niveau de la tarification, des animations, des créneaux pour les scolaires et pour les familles, la société RECREA s'est distinguée par son Président qui a manifesté beaucoup d'intérêt pour le centre aquatique de Châtel.

M. le Maire a invité les membres présents à poser leurs questions sur ce dossier.

Aucune question n'ayant été soulevée, **après en avoir délibéré, par 15 VOIX POUR, le Conseil a décidé :**

- **d'approuver le choix de retenir comme délégataire pour l'exploitation et la gestion commerciales du centre aquatique, le candidat SAS Espace Récréa,**
- **d'approuver le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes tel que résultant du processus de négociation avec ledit candidat,**
- **d'approuver la grille tarifaire proposée par le délégataire pour la saison à venir,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes.**

M. le Maire rajoute que la société retenue est en train de mettre en place les démarches et organisera des journées « Portes ouvertes » pour la population avec plusieurs créneaux. L'inauguration est fixée au 25 juillet 2014

### **3. LIAISON TELEPORTEE SUPER-CHATEL/LINGA - MARCHES**

#### **Projet de liaison téléportée reliant les domaines skiabiles Super-Châtel / Linga**

Les caractéristiques de ce projet comprennent :

- La réalisation d'un télésiège Vonnès-Linga d'une longueur de 960 m, avec la possibilité de récupérer le télésiège de Plaine-Dranse,
- La réalisation d'un télésiège débrayable Vonnès/Super-Châtel d'une longueur de 1 400 m,
- La modification d'implantation des téléskis des Coqs et des Bossons sur le domaine de Super-Châtel, afin de permettre la liaison avec le télésiège indiqué à l'alinéa précédent,
- La réalisation de pistes de ski,
- L'aménagement de la zone de convergence située à Vonnès,
- La sécurisation des avalanches sur le versant de Super-Châtel,
- La protection du réservoir et ouvrages des captages d'eau de Vonnès

La mission de maîtrise d'œuvre afférente à ce projet a été confiée au cabinet CNA, par marché notifié le 5 novembre 2010, ce cabinet ayant précisé les coûts estimatifs suivants :

	Montant en euros hors taxes
- Construction TSD Vonnnes Super Chatel :	6 500 000
- Construction TSF Vonnnes Linga :	2 450 000
- Modification téléskis :	400 000
- Aménagements	2 650 000
- Préservation réservoirs :	225 000
- Sécurisation avalanches :	1 275 000
<b>COUT TOTAL</b>	<b>13 500 000</b>

Le lancement de l'opération le 11 février 2014, par une consultation des entreprises sous forme d'une procédure négociée, conformément aux articles 134 et 150 du Code des Marchés Publics applicable aux entités adjudicatrices, concernant 11 lots :

<b>Lot n° 1</b> : Téléporté de liaison Vonnnes Super Chatel - Etudes, fournitures et mise en service
<b>Lot n° 2</b> : Téléporté de liaison Vonnnes Linga - Etudes, fournitures et mise en service
<b>Lot n°3</b> : Modification des téléskis des Coqs et des Bossons - Etudes, fournitures, installation et mise en service
<b>Lot n° 4</b> : Téléporté de liaison Vonnnes Super Châtel et Téléporté de liaison Vonnnes Linga : Travaux de réalisation des ouvrages de génie civil de fondation et de montage des installations
<b>Lot n° 5</b> : Travaux de terrassements et de réseaux pour la réalisation de la piste de retour Super Chatel Vonnnes et l'aménagement de la zone de Vonnnes
<b>Lot n°6</b> : Travaux de terrassements et de réseaux pour la réalisation de l'aménagement de la zone d'arrivée du téléporté Vonnnes Super Châtel
<b>Lot n° 7</b> : Travaux de terrassements et de réseaux pour la réalisation de l'aménagement de la zone de l'Aity – départ du téléporté Linga Vonnnes
<b>Lot n° 9</b> : Travaux de protection contre les risques naturels
<b>Lot n° 10</b> : Travaux de démontage et de rénovation du télésiège de Plaine Dranse
<b>Lot n° 11</b> : Liaison Super Châtel Linga : Travaux d'alimentation en énergie électrique HTA – BT des installations

A l'issue de la séance de sélection des candidatures en date du 18 mars 2014, le dossier de consultation concernant les lots 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 10 a été transmis aux entreprises.

Les négociations ont été engagées avec toutes les entreprises ayant déposé une offre.

A l'issue des négociations qui se sont déroulées les 19 et 26 mai 2014, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 et le 12 juin 2014, et a jugé comme économiquement les plus avantageuses, les offres des entreprises suivantes :

### Séance du 5 juin 2014 :

- **Lot n° 1** : Téléporté de liaison Vonnes Super Chatel. Etudes, fournitures et mise en service
  - **Entreprise POMAGALSKI, pour un montant de 4 150 000,00 € hors taxes**
- **Lot n° 2** : Téléporté de liaison Vonnes Linga : Etudes, fournitures et mise en service
  - **Variante libre de l'entreprise POMAGALSKI, pour un montant de 2 498 000 € hors taxes,**

M. le Maire précise que l'appareil proposé par l'entreprise POMAGALSKI est un télésiège débrayable 4 places précédemment installé à AVORIAZ et entièrement rénové pour une durée de 15 ans avant la grande visite.

Mme ROQUIGNY Catherine a demandé les garanties sur cet appareil.

M. le Maire précise que cet appareil mis en service il y a 3 ans sur le domaine d'AVORIAZ a été remplacé par un télésiège 6 places pour des raisons de rentabilité et que le prix est très intéressant pour un appareil débrayable dans le cadre de l'économie global du projet.

M. le Maire précise que l'entreprise BMF, lors de la négociation, a proposé une offre comportant une suppression d'ouvrages de ligne, nécessitant une demande de dérogation au permis de construire et des mesures compensatoires, ce qui aurait entraîné un report des délais pour le démarrage des travaux.

Mme ROQUIGNY Catherine a demandé quand les travaux vont débiter.

M. le Maire précise que l'implantation de l'axe de la ligne a été matérialisée par des piquets et que le dossier est suivi par l'ONF. Il indique qu'une consultation est en cours auprès des entreprises d'exploitants forestiers ;

Les bois seront vendus pour le compte des propriétaires qui seront indemnisés.

- **Lot n° 3** : Modification des téléskis des Coqs et des Bossons : Etudes, fournitures, installation et mise en service
  - **Entreprise POMAGALSKI, pour un montant de 275 000,00 € hors taxes**
- **Lot n° 10** - Démontage et rénovation télésiège de Plaine-Dranse : lot déclaré sans suite au vu de la décision concernant le lot n° 2.

### Séance du 12 juin 2014 :

- **Lot n° 5** : Travaux de terrassements et de réseaux pour la réalisation de la piste de retour Super Chatel Vonnes et l'aménagement de la zone de Vonnes :
  - **Entreprise MARJOLLET- ST JEOIRE EN FAUCIGNY pour un montant de 282 321 € hors taxes**
- **Lot n° 6** : Travaux de terrassements et de réseaux pour la réalisation de l'aménagement de la zone d'arrivée du téléporté Vonnes Super Châtel :
  - **Entreprise MARJOLLET – ST JEOIRE EN FAUCIGNY, pour un montant de 959 500.50 € hors taxes**
- **Lot n° 7** : Travaux de terrassements et de réseaux pour la réalisation de l'aménagement de la zone de l'Aity – départ du téléporté Linga Vonnes :
  - **Groupement d'entreprises PERILLAT/RUBIN Gilles – 74230 THONES, pour un montant de 342 694.23 € hors taxes**

Enfin, il est précisé que les lots suivants dont le montant cumulé n'excède pas 20 % de la valeur d'ensemble de l'opération seront lancés en application de l'article 27-III du code des marchés publics, au cours de l'année 2014 :

<b>Lot n° 8</b> : Travaux de végétalisation des zones terrassées dans le cadre du projet
<b>Lot n° 12</b> : Travaux de construction des locaux de commande du téléporté de liaison Vonnnes Super Châtel – Gros œuvre et maçonnerie
<b>Lot n° 13</b> : Travaux de construction des locaux de commande du téléporté de liaison Vonnnes Super Châtel – Charpente - Couverture - Menuiseries
<b>Lot n° 14</b> : Travaux de construction des locaux de commande du téléporté de liaison Vonnnes Linga – Gros œuvre et maçonnerie

VU les rapports de la commission d'appel d'offres des 5 et 12 juin 2014,

→ **A l'unanimité, Le Conseil autorise M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises classées économiquement les plus avantageuses par la commission d'appel d'offres, indiquées ci-après, le montant total des lots attribués à ce jour s'élevant à la somme de 8 507 515.73 € hors taxes :**

- **Entreprise POMAGALSKI concernant le lot n° 1** : Téléporté de liaison Vonnnes Super Chatel. Etudes, fournitures et mise en service, pour un montant de 4 150 000,00 € hors taxes,
- **Entreprise POMAGALSKI concernant le lot n° 2** : Téléporté de liaison Vonnnes Linga : Etudes, fournitures et mise en service suivant la variante proposée, pour un montant de 2 498 000 € hors taxes
- **Entreprise POMAGALSKI concernant le Lot n° 3** : Modification des téléskis des Coqs et des Bossons : Etudes, fournitures, installation et mise en service, pour un montant de 275 000,00 € hors taxes
- **Entreprise MARJOLLET concernant le lot n° 5** : Travaux de terrassements et de réseaux pour la réalisation de la piste de retour Super Chatel Vonnnes et l'aménagement de la zone de Vonnnes, pour un montant de 282 321 € hors taxes,
- **Entreprise MARJOLLET concernant le lot n° 6** : Travaux de terrassements et de réseaux pour la réalisation de l'aménagement de la zone d'arrivée du téléporté Vonnnes Super Châtel, pour un montant de 959 500.50 € hors taxes
- **Entreprises PERILLAT/RUBIN Gilles concernant le lot n° 7** : Travaux de terrassements et de réseaux pour la réalisation de l'aménagement de la zone de l'Aity – départ du téléporté Linga Vonnnes, pour un montant de 342 694.23 € hors taxes.

#### **4. PROGRAMME TRAVAUX LIAISON INTER DOMAINES – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

CONSIDERANT que Châtel, station village comprend deux domaines skiables distants. Super Châtel au cœur du village secteur dédié davantage aux débutants et le Linga-Pré La Joux, secteur pour skieurs confirmés, 5 kilomètres de route les séparent et rendent le parcours du skieur touriste ou local très compliqué, long et décourageant surtout en haute saison (forte affluence touristique, flux voiture bus conséquent).

CONSIDERANT la volonté de la Commune et du gestionnaire des domaines skiables de Châtel (SAEM Sports et Tourisme) d'offrir des conditions d'accueil satisfaisantes tant pour les locaux que pour les touristes en réduisant le temps de parcours des skieurs jusqu'aux pistes,

CONSIDERANT le projet de liaison téléportée reliant les domaines skiables de Super-Châtel et Linga qui a fait l'objet d'une réflexion et d'études menées par un Cabinet spécialisé pour permettre :

- de réduire de manière importante les flux routiers internes au sein de la station
- d'améliorer la qualité des prestations offertes à la clientèle des domaines skiables
- de développer une attractivité nouvelle du secteur de Super-Châtel Torgon, renforçant ainsi la liaison existante du domaine des « Portes du Soleil ».

CONSIDERANT que ces aménagements entrent dans le cadre :

- des opérations éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- des actions mises en place par le Conseil Général au titre du PLAN TOURISME, visant à favoriser l'aménagement de la montagne et à apporter un soutien aux stations de moyennes montagnes constituant des pôles touristiques pour accompagner leur évolution,

Il y a lieu de prendre une délibération pour solliciter les aides financières correspondantes dans le cadre de la constitution des dossiers de demande de subvention.

→ **A l'unanimité, le Conseil décide de solliciter toutes les aides financières pour lesquelles le projet de la liaison inter domaines est éligible.**

#### **5. SCHEMA DE DESSERTE FORESTIERE – piste des « Devants de Châtel »**

La piste des « Devants de Châtel » permettant le retour à ski du secteur de Super-Châtel et l'exploitation de la forêt a fait l'objet d'une inscription au schéma de desserte forestière, établi par la 2CVA en partenariat avec l'ONF ; cette inscription est nécessaire à toute demande de subvention pour la création de piste forestière.

M. le Maire précise que cette piste forestière a un triple usage :

- l'entretien de la forêt
- la protection contre les avalanches
- l'aspect environnemental dans ce secteur.

Les travaux de desserte en forêt communale sont proposés par les services de l'ONF pour l'année 2014 dans le cadre du budget forestier de la Commune concernant la piste forestière des « Devants de Châtel » - parcelles forestières 44 – 45.

Le barème de subvention inscrit au schéma de desserte représente un montant de 76 940 €, détaillé comme suit :

- 60 € par ml de piste  
La longueur prise en compte au schéma de desserte est de 1149 ml :  
Ce qui représente un montant de : 68 940 €
- Création place de dépôt de bois (1 place prise en compte) 8 000 €

Pour information, la longueur totale de la piste de retour est de 1525 ml, une zone n'étant pas située en forêt

→ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :**

- **Approuver le projet présenté,**
- **Solliciter l'octroi des aides susceptibles d'être allouées pour la réalisation des travaux de la piste forestière des « Devants de Châtel »**
- **S'engager à réglementer la circulation des véhicules à moteur sur cette desserte en la limitant aux seuls ayant-droits définis par la Commune**
- **S'engager à inscrire au budget de la Commune les sommes nécessaires à l'entretien de la piste,**
- **Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.**

Point soulevé par les élus : réglementation en forêt communale :

- M. MARCHAND Franck précise qu'il est nécessaire de réglementer l'accès sur les pistes forestières
- M. le Maire indique que des panneaux seront posés
- M. DAVID Frédéric précise que parfois, il y a des abus, des tolérances étant acceptées.

## 6. VENTE FRAISE A NEIGE

Dans le cadre de la négociation pour l'achat d'une nouvelle fraise à neige, l'entreprise VILLETON a fait une proposition de reprise de l'ancienne fraise à neige (non adaptée au besoin) selon la proposition suivante :

- Achat d'une nouvelle fraise au prix de : 35 400 € TTC  
(Celle-ci ayant été prêtée à titre gratuit à la Commune durant la saison d'hiver)
- Reprise de l'ancienne fraise : 12 500 € (non soumis à TVA)

Cette cession nécessite une délibération pour les écritures comptables.

→ **Le Conseil accepte de céder l'ancienne fraise à neige à l'entreprise VILLETON pour le prix de 12 500 € et à sortir de l'actif ce bien.**

## 7. **Présentation de M. Simon VAN DER STEGEN**, recruté depuis le 16 juin 2014 au poste de chargé de communication à la Mairie, qui a pour missions de planifier, coordonner et d'initier les campagnes d'informations, à destination des châtelains, des touristes et des interlocuteurs de la presse locale.

M. Simon VAN DER STEGEN a exposé son parcours professionnel :

- Il a une formation universitaire en Sciences politiques
- Il a occupé durant plusieurs années les responsabilités de chef de projet internet et publications pour une fédération belge professionnelle du secteur de l'enseignement
- Il est installé en Haute-Savoie depuis bientôt dix ans
- Il a élargi ses compétences en intégrant l'équipe de l'imprimerie Doc Factory à Annecy
- En 2009, il s'est mis à son compte et a créé un studio de communication graphique et internet installé à CRAN GEVRIER
- Durant 5 ans, il a développé des partenariats remarquables notamment avec le magazine ECO des pays de Savoie, la Maison de l'économie d'Annemasse et le Canton de Genève
- Il possède une maîtrise des réseaux sociaux et a conscience de l'importance du secteur économique et du dynamisme des stations et de la communication à mettre en place sur les projets de la Commune.
- Il est trilingue (Français, anglais, néerlandais).

## QUESTIONS DIVERSES :

Mme ROQUIGNY Catherine fait part de la demande de Mme la directrice de l'EHPAD qui souhaite rencontrer les conseils municipaux pour présenter la structure ; il lui sera proposé cette présentation en début de séance lors de la prochaine réunion du conseil.

## INFORMATION

Un pot de départ à la retraite de Mme Maryvonne LE FLOUR a été organisé par l'Association des Parents d'Elèves le 24 juin 2014 à la salle Châtellaine avec la participation de la Commune.

La séance a été levée à 9 h.20

Le Maire de Châtel,  
Nicolas RUBIN

